



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 octobre 2024
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2024 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent, en date du 18 juin 2024 ([S/2024/473](#)), et des recommandations concernant la prorogation du mandat de la Mission.

II. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été marquée par la poursuite des efforts déployés par le Gouvernement pour mobiliser les ressources nécessaires à l'organisation des élections locales, désormais reportées à avril 2025 en raison de difficultés d'ordre financier, opérationnel et technique. Les divergences de vues entre le Gouvernement et le Bloc républicain pour la défense de la Constitution concernant le caractère inclusif des élections ont perduré, l'opposition maintenant son boycottage des élections locales. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Gouvernement ayant ouvert un dialogue avec les groupes armés qui ont exprimé leur volonté de revenir au processus de paix. En outre, le Gouvernement a continué à intensifier les initiatives diplomatiques visant à maintenir la paix et la stabilité en République centrafricaine.

Évolution de la situation politique

3. Le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'accroître le caractère inclusif du processus politique. Le 2 août, lors d'une conférence de presse, le Président de la République centrafricaine, Faustin Touadéra, a décrit les élections comme une occasion pour tous les partis politiques de participer à la gouvernance au niveau local. Le 25 juin, le parti de l'Union des forces démocratiques de l'opposition a annoncé qu'il participerait aux élections locales et, le 6 août, le parti de l'Unité républicaine a appelé ses partisans à s'inscrire pour les élections locales. Cependant, la plateforme



d'opposition Bloc Républicain pour la défense de la Constitution a maintenu sa position consistant à ne pas participer aux opérations électorales à moins que l'Autorité nationale des élections et le Conseil constitutionnel ne soient restructurés, et a continué à critiquer les dispositions relatives à la nationalité inscrites dans la Constitution de 2023.

Processus de paix

4. Le 11 juillet, à sa 1221^e séance, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné la situation en République centrafricaine, appelant au renforcement des mesures de confiance pour promouvoir des élections locales sans exclusive et crédibles. Le Conseil a appelé les groupes armés, en particulier la Coalition des patriotes pour le changement, à adhérer au processus de paix et a encouragé la coopération régionale en matière de sécurité. Le 10 septembre, le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a lancé à Bangui l'initiative baptisée « Mois de l'amnistie en Afrique » pour 2024 afin de sensibiliser le public à la remise des armes légères et de petit calibre illicites.

5. Depuis le début du mois d'août, la Coalition des patriotes pour le changement est aux prises avec une fragmentation interne. Le chef d'état-major et coordonnateur militaire de la coalition, également dirigeant du groupe Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa, a publié un communiqué daté du 26 juillet affirmant la volonté de la coalition de dialoguer avec le Gouvernement. Le 4 août, l'ancien Président et Coordonnateur général de la Coalition, François Bozizé, a contesté l'autorité de Darassa s'agissant de prendre de telles décisions, tout en soulignant l'ouverture de la Coalition au dialogue sous certaines conditions. Le 6 août, Darassa a réitéré l'intention de la Coalition de cesser les hostilités, demandant au Gouvernement de donner des garanties quant à la sécurité des ex-combattants. Le Ministre d'État chargé du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration et du suivi de l'Accord politique a demandé à Darassa de fournir une liste précisant les noms des commandants et des membres de son groupe armé, l'Unité pour la paix en Centrafrique, ainsi que de leurs moyens militaires, et de désigner un lieu de rassemblement pour les opérations de désarmement. Les 14 et 16 août, le Ministre a rencontré un émissaire de Darassa et des représentants de l'aile Mokom des anti-balaka pour discuter de la voie à suivre.

6. Le 30 août, l'Unité pour la paix en Centrafrique, le Mouvement de la révolution populaire anti-balaka, le Front patriotique pour la renaissance de la Centrafrique et le Front de défense pour les libertés publiques ont publié un communiqué conjoint annonçant la création de la Coalition des patriotes pour le changement-Fondamentale. Le 9 septembre, la Coalition des patriotes pour le changement a publié un communiqué mettant en garde les combattants et les Centrafricains contre ce nouveau groupe et réitérant son opposition au Gouvernement du Président Touadéra.

7. Le 28 août, le Premier Ministre, Félix Moloua, a présidé la huitième réunion de coordination sur le processus politique et le processus de paix, lors de laquelle ont été examinés les progrès réalisés depuis la dernière réunion tenue le 21 octobre 2023. Les participants ont mis en évidence ce qui a été accompli par les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique – 68 % des activités inscrites dans le tableau de bord national ont été mises en œuvre – et il a été recommandé, entre autres, d'organiser des réunions de coordination plus régulières, de faire mieux connaître les réalisations et d'établir une version finale du tableau de bord de chaque mécanisme préfectoral afin de garantir de nouvelles avancées dans le processus de paix au niveau local.

8. La réunion a également permis aux participants de faire le point sur les progrès liés à la mise en œuvre initiale de la politique nationale de gestion des frontières,

comme le lancement, le 8 août, de la construction d'un poste frontalier pilote mixte à Bembéré (préfecture de Lim-Pendé), à la frontière avec le Tchad. Il s'agirait du tout premier poste frontalier multiservices du pays à accueillir sous un même toit les forces de sécurité intérieure et les organismes nationaux concernés, dans le but d'améliorer la gestion et le contrôle de la zone frontalière.

9. Le 19 septembre, M. Touadéra a présidé la dixième session du comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale, en présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de membres du corps diplomatique. M. Touadéra a noté des progrès dans la situation en matière de sécurité et dans la mise en œuvre de l'Accord politique, et a exhorté les groupes armés à cesser les hostilités et à participer au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

10. Le 13 juillet, le Ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, qui est également le Ministre résident de la préfecture du Haut-Mbomou, accompagné de la Représentante spéciale et de représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, s'est rendu à Bambouti et à Obo (préfecture du Haut-Mbomou) pour faire le point sur les progrès réalisés en matière d'amélioration de la sécurité et des conditions de vie. Environ 2 000 réfugiés qui avaient trouvé abri au Soudan du Sud sont retournés dans la région au cours des cinq mois qui ont suivi le déploiement de la force de la MINUSCA en mai, ce qui a permis l'extension des autorités administratives et de sécurité ainsi qu'un meilleur accès aux services sociaux de base.

11. Les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre, soutenus par la MINUSCA, ont réuni les autorités locales, les représentants de groupes armés, les chefs religieux, la société civile et les organisations de femmes afin de promouvoir la transhumance pacifique et le désarmement et de lutter contre les discours de haine incitant à la violence intercommunautaire. Plusieurs mécanismes préfectoraux de mise en œuvre ont participé à des émissions de radio locale visant à sensibiliser les communautés aux dangers de la désinformation et à l'importance de la cohésion sociale. Dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, à la suite d'un différend entre éleveurs et agriculteurs le 4 juin, le mécanisme préfectoral de mise en œuvre a lancé une médiation qui a permis de désamorcer les tensions et de créer des conditions propices au règlement pacifique de différends naissants. Les préfets de Kemo, Nana-Gribizi et Ouham-Fafa ont continué à appeler les éléments armés à déposer les armes et à rejoindre le processus de paix grâce à ces mécanismes.

12. Au 26 septembre, les comités locaux de paix et de réconciliation, ainsi que les autorités locales et religieuses, ont contribué à la solution de conflits communautaires liés à la transhumance, à des questions foncières et à la chefferie, résolvant huit cas au cours de la période considérée, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le financement du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général. Depuis 2021 le travail des comités locaux de paix et de réconciliation a contribué à une réduction de 40 % de la violence communautaire dans les régions du nord-ouest et du sud-est. Les acteurs de la société civile, avec le soutien de la MINUSCA, ont établi 11 « cercles de paix » destinés à soutenir le travail des femmes leaders en matière de réconciliation des communautés.

13. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement des combattants des groupes armés qui sont restés dans le cadre de l'Accord politique, ainsi que des

dissidents de la Coalition des patriotes pour le changement qui ont exprimé leur volonté de déposer les armes et d'être démobilisés. Après les actions de sensibilisation, les équipes mobiles du Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, ont mené une série d'opérations de désarmement et de démobilisation entre le 21 juin et le 13 juillet à Bangui ainsi que dans les préfectures du Haut-Mbomou, de l'Ouham et de la Vakaga, auprès de 136 combattants remplissant les conditions requises ; des armes de guerre, des munitions et des roquettes ont été collectées.

14. La plupart des combattants qui n'ont pas encore rejoint le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement sont présumés être des combattants actifs au sein de groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. La MINUSCA a continué à recevoir des rapports faisant état d'opérations de désarmement menées en dehors du programme national par les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité. Les combattants qui ont rendu leurs armes en dehors du programme national ne peuvent pas prétendre aux avantages liés à la réintégration socioéconomique. La MINUSCA continue d'appeler l'attention du Gouvernement sur les risques qui en résultent pour l'intégrité du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et des initiatives de réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement s'emploie toujours à récupérer les armes remises lors de ces opérations afin de permettre aux combattants remplissant les conditions requises de participer au programme national.

15. La MINUSCA a continué à mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité prévoyant des activités rémunérées, des initiatives génératrices de revenus et des formations professionnelles dans diverses communautés isolées de 10 préfectures.

Opérations électorales

16. Le 22 août, l'Autorité électorale des élections a annoncé le calendrier électoral révisé, élaboré avec le concours de la MINUSCA, dans lequel les élections locales sont reportées du 13 octobre 2024 au 6 avril 2025 en raison de retards opérationnels dus à un financement insuffisant. Ce report a été décidé en consultation avec les parties prenantes au sein du comité stratégique chargé des élections. Au 1^{er} octobre, seulement 4,8 millions de dollars sur un budget de 14,8 millions de dollars avaient été versés au fonds de réserve géré par le PNUD. Le Premier Ministre a créé un groupe de travail, présidé par le Ministre des finances, qu'il a chargé de trouver une solution aux problèmes opérationnels et financiers qui persistent au niveau de l'Autorité nationale des élections.

17. Le 12 septembre, M. Touadéra a signé un décret qui fixe les modalités d'élaboration des listes électorales, le processus devant se dérouler du 23 septembre au 30 décembre. Cependant, le début des opérations a été retardé en raison de difficultés à se procurer des kits d'inscription sur les listes électorales et à mettre à jour le logiciel d'inscription des électeurs et les tablettes. Le Gouvernement s'occupe de ces questions avec le concours de la MINUSCA et du PNUD. La MINUSCA et ONU-Femmes ont intensifié les efforts consacrés à la sensibilisation et à l'éducation civique pour encourager la participation au processus d'inscription sur les listes électorales – en particulier parmi les femmes, les jeunes, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés – et pour faire mieux comprendre le nouveau code électoral promulgué par le Président le 2 juillet. Le PNUD a continué à fournir une assistance technique aux fins du processus électoral. Les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA ont achevé et validé des plans opérationnels visant à sécuriser le processus d'inscription des électeurs conformément au plan intégré de sécurité des élections.

18. Le Gouvernement, en collaboration avec la MINUSCA, a continué à soutenir 33 plateformes de femmes politiquement engagées à Bangui et dans 15 préfectures. Au 1^{er} octobre, la MINUSCA, le PNUD et ONU-Femmes, financés par le Fonds de consolidation de la paix du Secrétaire général, avaient facilité la délivrance de 28 000 certificats de naissance à des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables afin de leur permettre de participer aux élections locales.

Action régionale et internationale

19. Le Gouvernement a continué à renforcer les partenariats stratégiques avec les acteurs internationaux et régionaux. Les 26 et 27 juin, à Bangui, les gouvernements du Cameroun et de la République centrafricaine ont tenu la sixième session de la commission ad hoc sur les frontières et la troisième session de la commission conjointe permanente sur la sécurité transfrontalière, avec le concours de la MINUSCA. Le Premier Ministre centrafricain a appelé à une amélioration de la coopération bilatérale sur les questions transfrontalières, conformément à la politique nationale en matière de gestion des frontières. Les recommandations formulées à l'issue de ces sessions concernent notamment les efforts à déployer conjointement pour délimiter officiellement la frontière et l'organisation de réunions régulières entre les autorités locales afin de remédier aux problèmes transfrontaliers.

20. Début juin, M. Touadéra a présenté des possibilités d'investissement en République centrafricaine lors du sommet Corée-Afrique tenu à Séoul, et le Premier Ministre a participé au vingt-quatrième Forum économique international de Saint-Pétersbourg et s'est rendu au Rwanda pour explorer de nouvelles possibilités de coopération en matière de sécurité et de développement. Le 2 juillet, à Moscou, un accord a été signé en présence du Ministre d'État centrafricain chargé de la justice et du procureur général de la Fédération de Russie en vue de la formation d'avocats centrafricains à l'Académie russe de justice. Depuis le mois de juin, de multiples rencontres ont eu lieu entre le Président de la République centrafricaine et le Président de la France, Emmanuel Macron, en vue de renforcer les relations bilatérales.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

21. La situation en matière de sécurité est restée volatile, en particulier dans le nord-ouest et l'est, et le nombre de violations de l'Accord politique a augmenté au cours de la période considérée (annexe I, figure I). La sensibilisation et les efforts politiques, y compris la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance en mai, et le début de la saison des pluies ont contribué à réduire les incidents liés à la transhumance. Cependant, la situation s'est détériorée dans les régions de l'ouest et de l'est en raison d'affrontements armés récurrents liés à l'accès aux sites miniers et au contrôle des principaux axes routiers (annexe I, figure II). Dans ces régions, les groupes armés se sont livrés à des activités criminelles contre les civils, et les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité ont intensifié les opérations ciblées contre les positions des groupes armés. Les forces de défense nationales ont également effectué des patrouilles renforcées en coordination avec la MINUSCA, en privilégiant la protection des civils dans les zones sensibles et les zones traversées par des couloirs de transhumance.

22. Dans le nord-ouest de la République centrafricaine, la situation s'est détériorée dans certaines parties de la région de Yadé, les combattants du mouvement Retour, réclamation et réhabilitation (3R) ayant intensifié leurs attaques contre les positions des forces de défense nationales. Le 2 juillet, ces combattants ont attaqué le poste des forces de défense nationales à Ngoutéré (préfecture d'Ouham-Pendé) et ont tenu une

embuscade aux renforts militaires, tuant au moins deux soldats et en blessant plusieurs autres. Le lendemain, trois civils ont été tués par un engin explosif placé sur le même axe par des éléments armés non identifiés. Le 11 septembre, des combattants de Retour, réclamation et réhabilitation ont attaqué un poste des forces de défense nationales à Ngoutere, dans la préfecture d'Ouham-Pendé, tuant deux soldats et un civil, incendiant des dizaines de maisons et provoquant le déplacement de civils. Le 13 septembre, le chef du village a été tué lors d'une contre-offensive des forces de défense nationales.

23. Des groupes armés ont attaqué plusieurs sites miniers pour en prendre le contrôle, alimentant ainsi l'insécurité. À la suite de l'octroi de droits d'exploitation par le Gouvernement à une société minière, le 22 juin, des combattants soupçonnés d'appartenir au groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont attaqué le site minier de Kadanga, dans la préfecture d'Ouham, tuant cinq civils. Les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité ont dispersé les combattants. Le 22 juillet, des combattants de Retour, réclamation et réhabilitation ont tué quatre civils qui avaient été enlevés près d'un site d'extraction d'or à Korom-Poko, dans la préfecture d'Ouham.

24. Dans la préfecture de la Nana-Mambéré, des groupes armés ont tenté de reprendre leurs anciens bastions autour des sites miniers d'Abba et de Dagbaya. Le 15 juillet, sur le site minier de Dagbaya, des combattants présumés appartenir à la coalition anti-balaka ont tué un civil. Le 2 août, des combattants présumés appartenir au groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont tué deux soldats près du poste frontière de Gamboula, dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï.

25. Des groupes armés ont continué à enlever des ressortissants étrangers contre rançon dans la préfecture de Nana-Mambéré. Le 8 juillet, des éléments armés non identifiés ont enlevé deux ressortissants étrangers à Alim et à Douagouzou, et les ont libérés le 1^{er} août. Le 9 juillet, des hommes armés non identifiés ont enlevé huit ouvriers de nationalité étrangère du bâtiment dans les environs de Zotoua, avant de les relâcher le 24 août.

26. Le 23 juillet, les corps du chef anti-balaka José Befio et de son garde du corps ont été retrouvés décapités à la suite d'une opération militaire menée par les forces de défense et de sécurité nationales et d'autres personnels de sécurité à Bouca, dans la préfecture d'Ouham-Fafa, ce qui a poussé les membres de la communauté peule minoritaire à se réfugier à la gendarmerie locale par crainte de représailles. Le 28 juillet, la MINUSCA a envoyé une patrouille de longue distance à Bouca et a établi deux bases opérationnelles temporaires à Bouca et dans ses environs, permettant ainsi le retour des personnes déplacées. Les 2 et 3 août, une équipe de protection conjointe de la MINUSCA a engagé une concertation avec les communautés de Batangafo et de Bouca pour désamorcer les tensions et faciliter l'accès humanitaire, et soutenu le déploiement du nouveau sous-préfet.

27. Dans le nord-est, l'insécurité a augmenté dans le triangle Ouanda-Djallé/Ouadda/Sam-Ouandja en raison des représailles de l'Unité pour la paix en Centrafrique contre les forces de défense nationales et un groupe local d'autodéfense établi avec le soutien des autorités locales à Ouadda, dans la préfecture de la Haute-Kotto. Dans la même préfecture, le 20 juillet, des éléments armés ont tué cinq civils près de Délé. Les forces de défense et de sécurité nationales ont effectué des patrouilles conjointes avec la MINUSCA pour contenir la situation.

28. Le 4 juillet, à Mbangana (préfecture de la Haute-Kotto), les opérations des forces de défense et de sécurité nationales et d'autres personnels de sécurité ont permis de repousser les groupes armés vers le nord-ouest, en direction des préfectures

de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga. Les groupes armés en retraite ont multiplié les attaques contre les civils, provoquant le déplacement de ces derniers.

29. Dans le sud-est, le Ministre de la fonction publique et de la réforme administrative et la Représentante spéciale se sont rendus dans la localité le 13 juillet pour lancer la construction de la mairie de Bambouti, un projet d'infrastructure d'eau potable et un projet de réhabilitation des routes. Il s'agit de 3 des 12 projets que la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies se proposent d'entreprendre pour stabiliser davantage la préfecture du Haut-Mbomou, ce qu'ont permis le déploiement de la MINUSCA dans le Bambouti en mai 2024 et la création de conditions de sécurités favorables. Suite aux travaux de réparation entrepris par la MINUSCA, la route qui relie Obo à Bambouti a été rouverte. Ce dernier segment de la principale route d'approvisionnement reliant Bangui au Sud-Soudan était impraticable depuis 30 ans.

30. Les tensions se sont aggravées dans la sous-préfecture de Zemio en raison des activités des Azandé Ani Kpi Gbé, dont certains membres auraient été recrutés ou déployés aux côtés des forces de défense et de sécurité nationales sous le nom de Wagner Ti Azandé (WTA). Le 19 juin, les forces de défense nationales appuyées par des combattants de Wagner Ti Azandé se sont opposées à l'Unité pour la paix en Centrafrique à Banangui. Les forces de défense nationales soutenues par Wagner Ti Azandé ont également fouillé les maisons de la minorité musulmane et les locaux du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires à la recherche de « combattants ennemis ». Le 17 septembre, 100 civils ont fui Zemio pour se réfugier à Bangassou (préfecture de Mbomou), à la suite de quoi la MINUSCA a détaché une équipe conjointe de protection du 24 au 26 septembre.

31. Dans la région des Plateaux, des éléments armés ont déplacé leur attention des couloirs de transhumance vers les principales routes de ravitaillement, et quatre attaques ont été menées par des éléments armés non identifiés le long des principales routes de ravitaillement. Le 26 juin, dans le village de Liby (préfecture d'Ombella-Mpoko), des combattants armés ont attaqué un convoi et pris pour cible un membre du parlement, tuant deux civils et un soldat. Les forces de défense nationales, en coordination avec la MINUSCA, ont augmenté le nombre de patrouilles le long des principales routes d'approvisionnement afin de décourager les activités des groupes armés.

32. Le taux de criminalité à Bangui a augmenté de 18 % par rapport à la période précédente. Dans le cinquième district de la capitale, 3 des 11 anciens membres de groupes d'autodéfense arrêtés lors des arrestations de masse le 29 avril par les forces de sécurité intérieures et d'autres membres du personnel de sécurité ont été libérés le 25 juillet.

33. Depuis avril 2023, plus de 29 000 réfugiés soudanais sont arrivés en République centrafricaine, dont plus de 14 500 sont hébergés dans le camp de Korsi, à la périphérie de Birao, dans la préfecture de Vakaga. Ce nombre est presque équivalent à celui de la population locale, ce qui pèse sur les ressources limitées et fait s'accroître le risque de tensions intercommunautaires. La MINUSCA a réagi en encourageant la médiation et en soutenant les mécanismes locaux de règlement des conflits. À la frontière avec le Soudan, la MINUSCA a utilisé sa base opérationnelle temporaire d'Am Dafock pour effectuer des patrouilles conjointes avec les forces de défense et de sécurité nationales afin de dissuader les mouvements de combattants et de contribuer au contrôle des zones frontalières.

34. Les menaces liées aux engins explosifs ont persisté dans le nord-ouest (voir annexe I, figure III). Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, le nombre d'incidents liés à ces engins explosifs a diminué et le nombre de victimes a diminué aussi par rapport à la

période précédente. La MINUSCA a organisé des sessions de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs pour la population locale dans les régions de Bangui, Bouar et Kaga-Bandoro. Le 2 août, elle a mené à bien une séance de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de niveau 3 pour les forces de défense nationales.

35. La MINUSCA a continué de s'employer à étendre l'autorité de l'État, notamment grâce à la remise en état des routes, des transbordeurs, des bâtiments administratifs, des mairies, ainsi que des installations des forces de sécurité intérieure sur des axes clés tels que Birao-Am Dafock, Dilapoko-Noufou, Sam Ouandja-Ouadda et Zemio-Mboki. Elle a prêté son concours à la fourniture de services sociaux de base en modernisant les centres de santé, les écoles et les marchés, et en finançant des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes. Ces initiatives ont permis au Gouvernement d'accéder à des sites isolés et de faciliter le déploiement des forces de défense et de sécurité nationales, ainsi que de l'administration civile.

36. En juillet, le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local et la MINUSCA ont organisé une formation préalable au déploiement pour les autorités locales nommées par le Président, qui ont ensuite été déployées à leurs postes avec le soutien aérien de la MINUSCA dans les zones isolées, principalement dans les régions du Haut-Oubangui et du Fertit (annexe I, figure IV).

37. Les conditions de service difficiles, y compris la récurrence du non-paiement de l'indemnité de subsistance, pour les forces de défense et de sécurité nationales sont à l'origine de plusieurs cas de désertion survenus au cours de la période couverte par le présent rapport. Des désertions de soldats et d'officiers de police ont été signalées à Nzacko et Yalinga (préfecture de Mbomou) en juillet et en août. Le 18 juillet, à Bangassou, dans la préfecture de Mbomou, quatre policiers ont été arrêtés par les forces de défense nationales et placés en détention pour 21 jours, suite à leur désertion de Nzacko. Le 23 août, à Bakouma (préfecture de Mbomou), les forces de défense et de sécurité nationales ont temporairement enlevé le maire, exigeant leur relève et le paiement de 16 mois d'indemnités de subsistance impayées. Le 19 juillet, dans la préfecture de Vakaga, 26 soldats stationnés à Am-Dafock ont menacé d'abandonner leur poste si l'indemnité de subsistance ne leur était pas versée ; ils ont été relevés le 19 septembre.

38. L'inspection générale de l'armée nationale et le Ministère de la défense ont effectué des missions sur le terrain à Birao et Bouar, avec le soutien de la MINUSCA. Ces visites avaient pour but d'aider les responsables des forces de défense nationales à prendre les mesures correctives appropriées pour améliorer le commandement et le contrôle des forces de défense nationales et assurer le paiement des indemnités. Le 5 août, la MINUSCA a achevé la rénovation du bâtiment occupé par le Tribunal militaire permanent de Bouar. Le 27 septembre, la nouvelle politique nationale de défense pour 2024-2040 a été validée par le Ministre de la défense à l'issue d'un processus d'examen de deux ans mené avec le concours de la MINUSCA.

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

39. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a augmenté de 73 % au cours de la période considérée, et le nombre de victimes a quant à lui augmenté de 83 % (voir annexe I, figure VI). Les attaques de groupes armés contre des civils, les opérations militaires menées par les forces de défense et de sécurité nationales avec l'appui d'autres personnels de sécurité contre des groupes armés dans les préfectures du Mbomou et de l'Ouham-Pendé et l'instabilité dans les zones frontalières continuent d'avoir des répercussions négatives sur la situation des droits humains. La MINUSCA a mené sur le terrain et à distance des enquêtes sur les droits humains et a mis en place et renforcé des réseaux d'alerte précoce constitués de coordonnateurs centrafricains pour les questions liées aux droits humains sur quatre sites dans le pays.

40. Le 27 août, le Ministère de la justice a créé une commission chargée d'enquêter sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits dans la préfecture du Haut-Mbomou, notamment à Mboki, Obo et Zemio. Présidée par le Procureur général de Bambari et composée de huit membres de la magistrature, du Ministère de la justice et de représentants de la gendarmerie, cette Commission a été placée sous l'autorité directe du Ministre de la justice et dispose d'un délai de 45 jours pour présenter son rapport.

41. Le 18 juillet, le Ministère de la justice et la MINUSCA ont organisé un dialogue sur la mise en œuvre de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (connu sous le nom de Règles Nelson Mandela) en République centrafricaine. Ce dialogue a également permis de faire connaître un rapport conjoint sur la privation de liberté en République centrafricaine établi par la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a abouti à plusieurs recommandations visant à aider le Gouvernement à améliorer les conditions de détention et à accroître l'accès à la justice des personnes détenues.

42. Dans le cadre de son soutien au plan d'action national contre le discours de haine, le Haut conseil de la communication et le Consortium pour la lutte contre les discours de haine, composé de cinq organisations de la société civile, ont mis en place un réseau d'alerte précoce constitué de personnes référentes, y compris des femmes, dans 10 localités de l'ouest du pays, en collaboration avec la MINUSCA.

43. Les violations graves des droits de l'enfant se sont poursuivies au cours de la période couverte par le rapport (voir annexe I, figure VIII). La MINUSCA a entamé un dialogue sur la protection des enfants avec le groupe Azandé Ani Kpi Gbé à Bambouti, et 73 enfants ont été libérés par la milice à Obo et à Bambouti, dans la préfecture du Haut-Mbomou. Le 30 septembre, le Gouvernement et l'ONU ont signé un protocole régissant le transfert et la protection des enfants associés aux groupes et forces armés et leur prise en charge par les autorités civiles. Le 11 juin, le Centre d'animation et de formation professionnelle gouvernemental de Bambari est devenu pleinement opérationnel avec le soutien de la MINUSCA, ce qui a permis d'accueillir 100 garçons et filles exposés au recrutement et à l'utilisation, à la violence sexuelle, à l'exploitation et à la traite.

44. Les violences sexuelles liées au conflit ont persisté dans l'ensemble du pays, mais c'est dans la préfecture de Lim-Pendé qu'elles ont été les plus fréquentes. Elles seraient principalement le fait du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (voir annexe I, figure VII). Le viol et le viol collectif restent les formes les plus avérées de violence sexuelle liée au conflit dans le pays. Le comité stratégique de lutte contre la violence fondée sur le genre liée au conflit en République centrafricaine, avec l'appui

de la MINUSCA et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a finalisé le plan d'action national révisé sur la violence sexuelle en temps de conflit (2024-2028), qui a été présenté aux partenaires par M. Touadéra lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 25 juin.

45. Conformément à sa politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSCA a dispensé une formation à 23 membres des forces de sécurité intérieure et à 24 membres des forces de défense nationale, dont 8 femmes, sur le rôle et les responsabilités qui étaient les leurs s'agissant de renforcer le respect des droits humains.

État de droit

46. Au 1^{er} octobre, 20 des 25 tribunaux situés hors de Bangui étaient opérationnels. Les nouveaux locaux de la Cour d'appel de Bambari ont été inaugurés le 16 septembre.

47. Du 22 juillet au 20 août, la Cour d'appel de Bangui a tenu ses premières assises de 2024, avec l'aide de la MINUSCA. Sur les 62 affaires inscrites au rôle, 52 ont été jugées ; elles concernaient 82 prévenus. Neuf personnes ont été acquittées et 73 ont été condamnées à des peines de prison. Une personne accusée du meurtre d'un casque bleu sénégalais en mars 2017 a été acquittée en raison de l'insuffisance des preuves. Avec le concours de la MINUSCA, 17 des 27 affaires de violence sexuelle inscrites au rôle, qui impliquaient 17 prévenus, ont été jugées. Trois personnes ont été acquittées et 14 ont été condamnées à des peines de prison.

48. Au cours de la période considérée, la Cour pénale spéciale, en coordination avec les services de répression, a arrêté et inculpé six personnes pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment pour l'attentat contre l'église Notre-Dame de Fatima perpétré le 28 mai 2014 à Bangui. Le 16 septembre, la Cour pénale spéciale a rendu sa première décision en date concernant les réparations en République centrafricaine, et versé quelque 32 000 dollars aux victimes des attentats perpétrés le 21 mai 2019 à Lemouna et à Koundjili.

49. Le nombre de prisons opérationnelles est passé de 15 à 16, dont 7 ont accès aux soins, et le nombre d'agents pénitentiaires a augmenté (voir annexe I, figure IV). Le système pénitentiaire a continué de pâtir de la surpopulation et des pénuries alimentaires, qui sont à l'origine de décès et d'évasions.

Situation socioéconomique et humanitaire

50. En juin, le Fonds monétaire international (FMI) a publié un rapport sur la République centrafricaine prévoyant une augmentation du produit intérieur brut réel de 1,4 % en 2024 si les réformes du marché des carburants et le renforcement de la gouvernance s'accélérent. La chaîne d'approvisionnement en carburant dans le pays est instable depuis le début du mois de juin.

51. Le 24 juin, le FMI a achevé le deuxième examen de l'accord relatif à la facilité élargie de crédit pour la République centrafricaine, ce qui a permis un décaissement immédiat de 25 millions de dollars pour combler le déficit budgétaire et maintenir les services publics essentiels. Le FMI a souligné la nécessité de réorganiser le marché des carburants pour assurer la stabilité et la croissance économiques. Le 17 juillet, à Bangui, M. Touadéra a rencontré des représentants du FMI pour discuter des flux de trésorerie, de l'impôt sur le pétrole et des importations de pétrole, ce qui a abouti à l'engagement des autorités nationales d'accélérer la mise en œuvre des réformes économiques et financières recommandées par le FMI.

52. Le projet de plan national de développement pour 2024-2028 a été validé lors d'un atelier national du 13 au 15 septembre présidé par M. Touadéra. Ce plan est doté d'un budget de 12 milliards de dollars et s'articule autour de cinq piliers stratégiques : le renforcement de la paix et de la sécurité, la promotion du développement économique dans les secteurs productifs clés, y compris les infrastructures physiques, l'investissement dans le capital humain et les services sociaux, le renforcement de la gouvernance et des institutions publiques, et la promotion d'un environnement durable. Les priorités du plan sont reflétées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et dans le plan de mission de la MINUSCA.

53. Du 9 au 15 septembre, une équipe de surveillance du processus de Kimberley s'est rendue en République centrafricaine pour évaluer la situation en matière de sécurité et les mécanismes de contrôle dans les zones non conformes au cadre du processus de Kimberley, à la suite de la demande adressée par le Gouvernement au Comité d'examen du système de certification du Processus de Kimberley, le 4 novembre 2023, de lever la suspension des exportations de diamants provenant de la République centrafricaine.

54. L'acheminement de l'aide humanitaire a été entravé par les difficultés d'accès persistantes et les activités des groupes armés ainsi que par l'insuffisance considérable du financement du plan de réponse humanitaire (voir annexe I, figure IX), qui vise à aider 1,9 million de personnes vulnérables.

55. Depuis janvier 2024, 117 936 des 455 533 personnes déplacées enregistrées sont rentrées chez elles (voir annexe I, figure X). Au cours de la période considérée, le nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins a diminué, et 44 361 réfugiés et 8 221 demandeurs d'asile sont accueillis en République centrafricaine. Le 26 juillet, le Premier Ministre et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes ont lancé la Stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes et les rapatriés en République centrafricaine (2024-2028).

56. Le 20 juillet, le Ministère de la santé et de la population a déclaré une épidémie de variole simienne (mpox), 324 cas suspects, 55 cas confirmés et un décès ayant été enregistrés au 22 septembre. Le Ministère de la santé met en œuvre un plan d'intervention conjoint avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin de lutter contre cette épidémie.

V. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

57. La MINUSCA a continué à apporter un soutien multiforme pour faire avancer le processus de paix, en s'appuyant sur sa stratégie politique quinquennale. Elle a soutenu les efforts déployés par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État dans des zones telles que Bambouti (préfecture du Haut-Mbomou) et Bembéré (préfecture de Lim-Pendé), tout en étendant sa présence dans le pays en ajustant les zones de responsabilité du personnel en uniforme dans le sud-est et en déployant des bases opérationnelles temporaires dans les zones de tension comme Bouca (préfecture d'Ouham-Fafa). Ces mesures ont contribué à désamorcer les violences intercommunautaires et à assurer la sécurité et l'accès du personnel civil de la MINUSCA, des partenaires humanitaires et des autorités et de la population locales. La MINUSCA a également remis en état six ponts au cours de la période considérée afin de faciliter l'accès aux fins des opérations et d'aider la population.

58. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a dû faire face à d'importantes contraintes en matière de ressources, notamment en raison d'une interruption de sa chaîne d'approvisionnement en carburant due à un changement de la politique gouvernementale en matière d'importation de carburant à compter du 1^{er} décembre 2023. Elle a dû puiser dans ses réserves stratégiques en juillet, tout en mettant en œuvre des mesures de conservation pour atténuer les risques opérationnels liés à l'exécution de son mandat.

59. La MINUSCA a mis en œuvre des mesures d'économie compte tenu de la situation de trésorerie de l'Organisation. Elle a suspendu la plupart des visites extérieures ainsi que les voyages ou les formations externes non essentiels, et retardé l'acquisition de biens et de services ainsi que le recours à des consultants. Pour minimiser l'impact sur son mandat, elle a établi un calendrier de financement afin de donner la priorité à ses projets stratégiques en assurant la flexibilité de la trésorerie disponible.

60. La Mission a résilié le contrat relatif à un système aérien sans pilote le 15 juillet suite aux restrictions à l'utilisation de tels systèmes imposées par le Gouvernement depuis décembre 2023 ; le matériel saisi a été restitué le 14 août.

61. Une unité de transport de l'aviation militaire (C-130) a été déployée auprès de la MINUSCA le 6 août pour soutenir les opérations, y compris le réapprovisionnement et les déplacements du personnel, et les hélicoptères Bell AB-205 d'une unité d'aviation militaire ont été remplacés par des Black Hawks le 27 septembre pour accroître la mobilité aérienne et remédier aux failles de la couverture de l'appui aérien.

62. La MINUSCA a accru son approvisionnement et sa consommation en énergie renouvelable en installant trois systèmes supplémentaires de production d'énergie solaire, deux à Bangui et un à Sibut, et dispose désormais au total de 10 systèmes opérationnels. Elle a amélioré la gestion des déchets en installant des points de collecte des déchets solides et en insistant sur le tri des déchets dans ses camps. Elle a par ailleurs distribué 22 incinérateurs portables pour réduire les risques liés à l'élimination des déchets solides et biomédicaux dans les bases éloignées.

63. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a formé 214 agents en tenue, dont 16 femmes, à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et organisé des séances de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à l'intention de 536 membres du personnel des Nations Unies et humanitaires, dont 132 femmes.

64. Au 1^{er} octobre, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 14 174 personnes (dont 7,72 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 418 officiers d'état-major (dont 105 femmes) et 153 observateurs militaires (dont 52 femmes). La composante Police comprenait 3 010 membres (dont 16,78 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 593 policiers hors unités constituées (dont 178 femmes) et 2 417 membres (dont 327 femmes) déployés dans 14 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection. Au total, 1 567 membres du personnel civil (dont 31 % de femmes), parmi lesquels figurent 697 agents recrutés sur le plan international et 590 agents recrutés sur le plan national, 280 Volontaires des Nations Unies et 107 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 86 % des 1 823 postes approuvés.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

65. Du 2 juin au 1^{er} octobre, le nombre d'incidents de sécurité impliquant le personnel des Nations Unies a diminué (annexe I, figure XII). Au total, quatre membres du personnel sont décédés des suites d'une maladie et 19 autres ont été blessés dans 37 accidents de la route.

66. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a enregistré trois violations de l'accord sur le statut des forces, contre quatre lors de la période précédente. Elle a continué de signaler ces violations aux autorités nationales.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

67. Du 2 juin au 1^{er} octobre, la MINUSCA a recensé 15 allégations d'exploitation et d'abus sexuels concernant 26 victimes féminines, dont quatre enfants. Les auteurs présumés sont quatre membres du personnel civil et 26 membres du personnel en uniforme. Dans deux cas allégués, les faits se seraient produits en 2024 et, dans les 13 autres, entre 2014 et 2023. Deux pays fournisseurs de contingents ont nommé des enquêteurs nationaux ; l'Organisation continue d'enquêter sur des allégations qui n'ont pas été confiées à des enquêteurs nationaux, ainsi que sur celles impliquant des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil.

68. La MINUSCA a orienté 33 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers des partenaires humanitaires pour qu'elles bénéficient d'une aide et a prêté une assistance directe à quatre d'entre elles compte tenu de l'urgence de leurs besoins particuliers. La MINUSCA a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des membres des 42 réseaux communautaires locaux à l'appui des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

VI. Mission d'évaluation des besoins électoraux

69. Suite à la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la République centrafricaine le 28 février 2024, sollicitant l'appui de l'Organisation pour les élections locales et générales de 2025-2026, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a déployé une mission d'évaluation des besoins à Bangui du 4 au 14 juin 2024.

70. La mission d'évaluation des besoins a rencontré un large éventail de parties prenantes qui ont fait part de la détermination du Gouvernement à organiser les prochaines élections, malgré le manque chronique de ressources qui limite sa capacité de mener à bien les opérations électorales. La mission d'évaluation des besoins a constaté que la situation en matière de sécurité s'est améliorée mais reste instable, certains interlocuteurs s'inquiétant de la sécurité de la participation au processus électoral. Les groupes armés semblent être plus fragmentés que lors des élections générales de 2020-2021, mais il a été estimé qu'ils avaient toujours la capacité de perturber les élections dans les zones où ils sont présents. La mission d'évaluation des besoins a constaté des progrès dans les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en place des institutions conformes à la Constitution de 2023. Elle a observé que les acteurs politiques devraient s'engager dans un dialogue constructif et que l'inclusion des personnes déplacées et des réfugiés dans le processus électoral reste un défi. Elle a également noté que toutes les parties prenantes considéraient l'ONU comme un partenaire crédible et impartial.

71. Notant que l'année à venir sera de plus en plus dominée par la dynamique électorale, la mission d'évaluation des besoins a conclu que l'Organisation devrait poursuivre le dialogue engagé avec la République centrafricaine pour soutenir les élections locales et les élections présidentielle et législatives de 2025-2026,

notamment grâce aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine. Elle a également recommandé que l'Organisation continue à fournir à l'autorité nationale une assistance en matière de sécurité et dans les domaines technique et logistique pour ces élections, à renforcer les capacités du Conseil constitutionnel, du Haut conseil de la communication et des forces de défense et de sécurité nationales, à soutenir l'intégration de la dimension de genre et à apporter un appui spécial à la participation pleine, égale et significative des femmes en tant qu'électrices et en tant que candidates. La mission d'évaluation des besoins a noté que la coordination entre les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA reste essentielle pour parer aux menaces potentielles qui pourraient compromettre le bon déroulement des élections et pour protéger les civils.

VII. Questions financières

72. Par sa résolution [78/298](#) du 28 juin 2024, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 171,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Au 18 septembre 2024, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 328,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 654,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 juin 2024.

VIII. Observations

73. Je salue les progrès qui continuent d'être accomplis dans la mise en œuvre du processus de paix et du processus politique et j'encourage le Gouvernement à rester déterminé à faire avancer ces processus, notamment en poursuivant sa progression vers la décentralisation. Cela est essentiel pour favoriser la cohésion sociale et la réconciliation au sein des communautés locales. Je demande aux partenaires internationaux de soutenir ces efforts et au Gouvernement de continuer à prendre en main la concrétisation de l'accord politique et de la feuille de route commune et à s'engager en ce sens afin que le peuple et les communautés de la République centrafricaine puissent bénéficier des dividendes de la paix.

74. Les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix doivent maintenant se traduire par une sécurité durable sur le terrain. Je prends note de la démarche du Gouvernement auprès des groupes armés qui ont exprimé leur volonté de cesser les hostilités et de déposer les armes, ce qui est essentiel pour la stabilité et le développement futurs du pays. Je salue le lancement du Mois de l'Amnistie en Afrique par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et j'appelle tous les groupes armés à mettre fin à la violence et à déposer les armes. J'exhorte également tous ceux qui ont une influence sur ces groupes à user de leur pouvoir pour promouvoir une paix durable en République centrafricaine.

75. Je salue les progrès réalisés dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et des programmes de lutte contre la violence de proximité. Cependant, tout processus de désarmement et de recrutement au sein des forces de sécurité en dehors des cadres nationaux pourrait compromettre l'intégrité du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et nuit à la sécurité, à la stabilisation et à l'intégrité des forces de défense et de sécurité du pays. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à

travailler en étroite coopération avec le Gouvernement pour assurer la pleine cohérence et coordination de tous les processus de désarmement et de recrutement au sein de ses forces de sécurité nationales conformément aux programmes, politiques et processus nationaux existants.

76. J'encourage tous les Centrafricains à tirer parti du report des élections locales jusqu'en avril 2025 pour jeter les bases d'un processus inclusif et crédible. Il faut pour cela que tous les citoyens remplissant les conditions requises, quel que soit leur lieu de résidence actuel, soient inscrits pour ces scrutins et pour les élections générales prévues en 2025 et 2026. J'appelle le Gouvernement à saisir cette occasion pour approfondir le dialogue avec l'opposition en vue de la tenue d'élections pacifiques, inclusives et transparentes. J'exhorte tous les acteurs politiques à mettre de côté les agendas partisans et clivants et à œuvrer en faveur du dialogue politique, faute de quoi les initiatives en matière de développement et de sécurité seront vouées à l'échec. Des élections ouvertes à tous, auxquelles participent les femmes, les personnes déplacées et les personnes réfugiées, seront cruciales pour stabiliser le paysage politique et la situation en matière de sécurité. Je salue les récentes contributions financières en appui aux préparatifs de ces scrutins importants et j'appelle le système des Nations Unies et les partenaires internationaux de la République centrafricaine à poursuivre et à renforcer leur soutien.

77. Je reste profondément préoccupé par l'instabilité qui continue de régner dans certaines parties du pays, en particulier dans le nord-ouest et l'est, et qui est alimentée par des affrontements armés et des activités criminelles, notamment en raison de la concurrence pour les ressources naturelles. L'utilisation de munitions explosives en République centrafricaine reste également préoccupante, et j'exhorte toutes les parties à respecter le droit international. Le paiement sporadique des indemnités aux forces de défense nationales, qui est à l'origine de cas de désertion et d'indiscipline, pourrait compromettre les efforts visant à stabiliser le pays, à promouvoir la cohésion sociale et à mettre en place des forces de défense et de sécurité nationales professionnelles. Malgré ces difficultés, je salue l'engagement du Gouvernement à mieux contrôler le secteur de la sécurité et j'encourage la poursuite des efforts faits pour normaliser les contrôles au moment du recrutement et renforcer la gestion et le contrôle démocratique des institutions de sécurité.

78. La porosité des frontières de la République centrafricaine est un sujet de préoccupation depuis de nombreuses années et facilite la circulation sans entrave des groupes armés dans les zones frontalières et le trafic d'armes. Les efforts récents du Gouvernement pour renforcer la coopération en matière de sécurité avec les pays voisins, y compris la revitalisation des commissions frontalières, constituent des avancées prometteuses. Par ailleurs, la concrétisation de la politique nationale de gestion des frontières, illustrée par la construction en cours d'un poste frontière multiservices à Bembéré, est un signe encourageant. La promotion du commerce et l'adoption d'une approche multipartite dans les zones frontalières afin de renforcer la résilience économique des communautés locales contribuent à transformer les zones frontalières en zones de coopération et de prospérité. J'invite le Gouvernement et les États de la région à maintenir cet élan et à intensifier leurs efforts pour trouver des solutions durables à la gestion de leurs frontières communes.

79. Je salue les efforts constants engagés par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État, comme en témoigne le déploiement des autorités locales nouvellement nommées à leurs postes. Il s'agit d'une étape cruciale dans la lutte contre les causes du conflit en République centrafricaine. Ces efforts doivent être étayés par des initiatives visant à fournir des services de base et à assurer la sécurité de la population dans les zones isolées, en veillant à ce que l'action de l'État se traduise par des avantages tangibles pour toutes les communautés.

80. La validation du plan de développement national est une étape importante pour ce qui est de faire passer le pays du stade de l'aide au redressement à celui du développement durable, et j'en félicite le Gouvernement. Il est essentiel que les avantages promis par le plan pour les communautés locales se concrétisent pleinement. Je me félicite de la collaboration entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et les partenaires multilatéraux, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui vise à favoriser l'alignement stratégique sur les priorités du plan en matière de consolidation de la paix, et j'appelle au renforcement de ces partenariats pour consolider le développement socioéconomique à long terme et le relèvement économique.

81. Les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit, sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. La prévention de ces violations est la priorité absolue et la responsabilité première du Gouvernement. Je salue la mise en place par ce dernier de la Commission chargée d'enquêter sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits dans le Haut Mbomou et j'appelle à donner suite avec diligence à ses conclusions. Les progrès réalisés par le système judiciaire national, y compris la Cour pénale spéciale, pour faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes et pour lutter contre l'impunité sont remarquables, et je demande instamment que l'on continue à soutenir un système judiciaire indépendant. Il est urgent aussi de prendre des mesures pour lutter contre la détention préventive prolongée et réduire la surpopulation carcérale.

82. La situation humanitaire en République centrafricaine reste très préoccupante, notamment en raison de l'afflux de réfugiés en provenance du Soudan. L'acheminement de l'aide humanitaire continue d'être entravé par l'insuffisance des infrastructures, les difficultés d'accès et les activités des groupes armés. La sûreté et la sécurité du personnel humanitaire revêtent une importance capitale. J'appelle tous les partenaires et donateurs à accroître leur soutien au plan de réponse humanitaire de la République centrafricaine afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population en détresse.

83. En facilitant la mise en place de conditions propices à la paix et à la réconciliation, en protégeant les civils, en permettant l'accès humanitaire et en soutenant l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSCA reste un pilier essentiel des efforts de stabilisation du pays. Toutefois, la mise en œuvre efficace de son mandat nécessite que les budgets de maintien de la paix approuvés soient disponibles en temps voulu, et je souligne en outre l'importance du versement ponctuel des contributions statutaires des États Membres. Si les ressources nécessaires ne se matérialisent pas, la MINUSCA devra établir des priorités dans la mise en œuvre de son mandat en fonction des fonds disponibles. Il est essentiel de souligner qu'une inadéquation entre les tâches prescrites et les ressources disponibles en temps voulu crée des attentes irréalistes quant aux capacités de la mission, ce qui limite considérablement sa capacité d'apporter des changements significatifs sur le terrain.

84. Les progrès réalisés depuis le déploiement de la MINUSCA sont louables, mais restent susceptibles d'être inversés, en particulier face à l'insécurité persistante dans certaines régions du pays. Je prends note de l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA (S/2024/615) et je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSCA pour une année supplémentaire, jusqu'au 15 novembre 2025, avec les effectifs militaires, policiers et pénitentiaires actuellement autorisés et avec son mandat actuel, y compris l'assistance électorale pour les élections locales, tout en lui confiant également pour mandat l'appui aux prochaines élections générales, comme recommandé au paragraphe 71 ci-dessus. Toute proposition concernant des

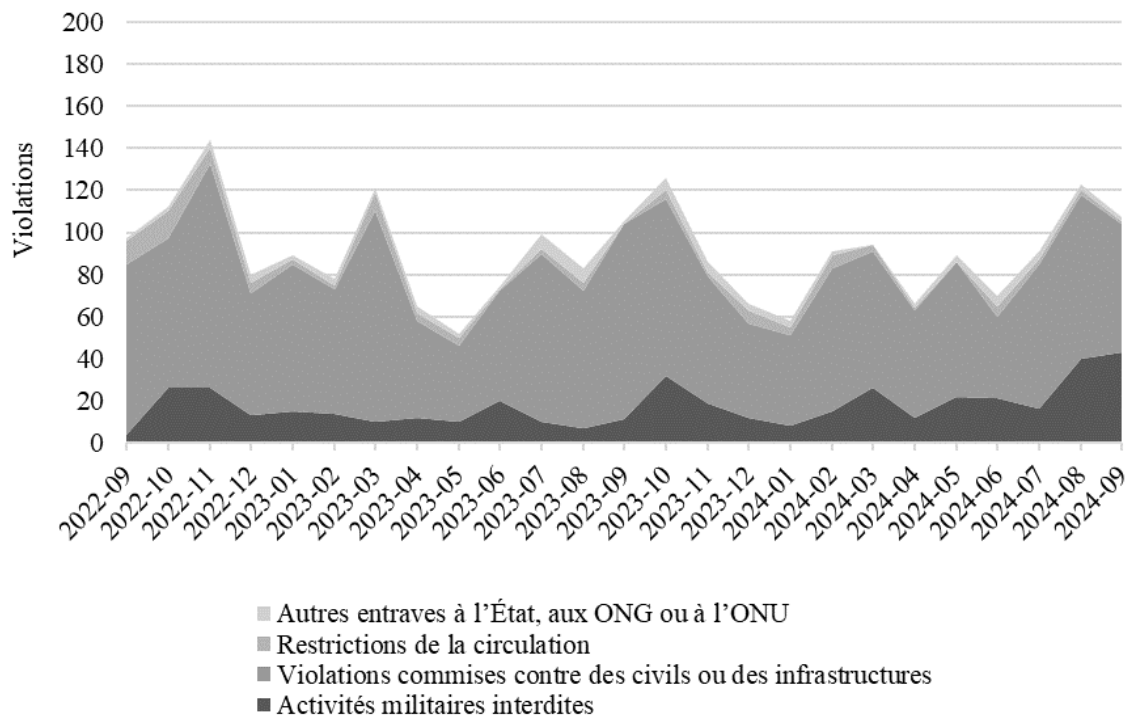
tâches et des priorités supplémentaires devrait être assortie de ressources financières adéquates.

85. Je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, pour son rôle de direction dynamique et efficace. Je demeure reconnaissant au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSCA et à l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur mission, souvent dans un contexte difficile, et je remercie vivement les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission. Enfin, je remercie les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et tous les autres partenaires, notamment les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Annexe I

I. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

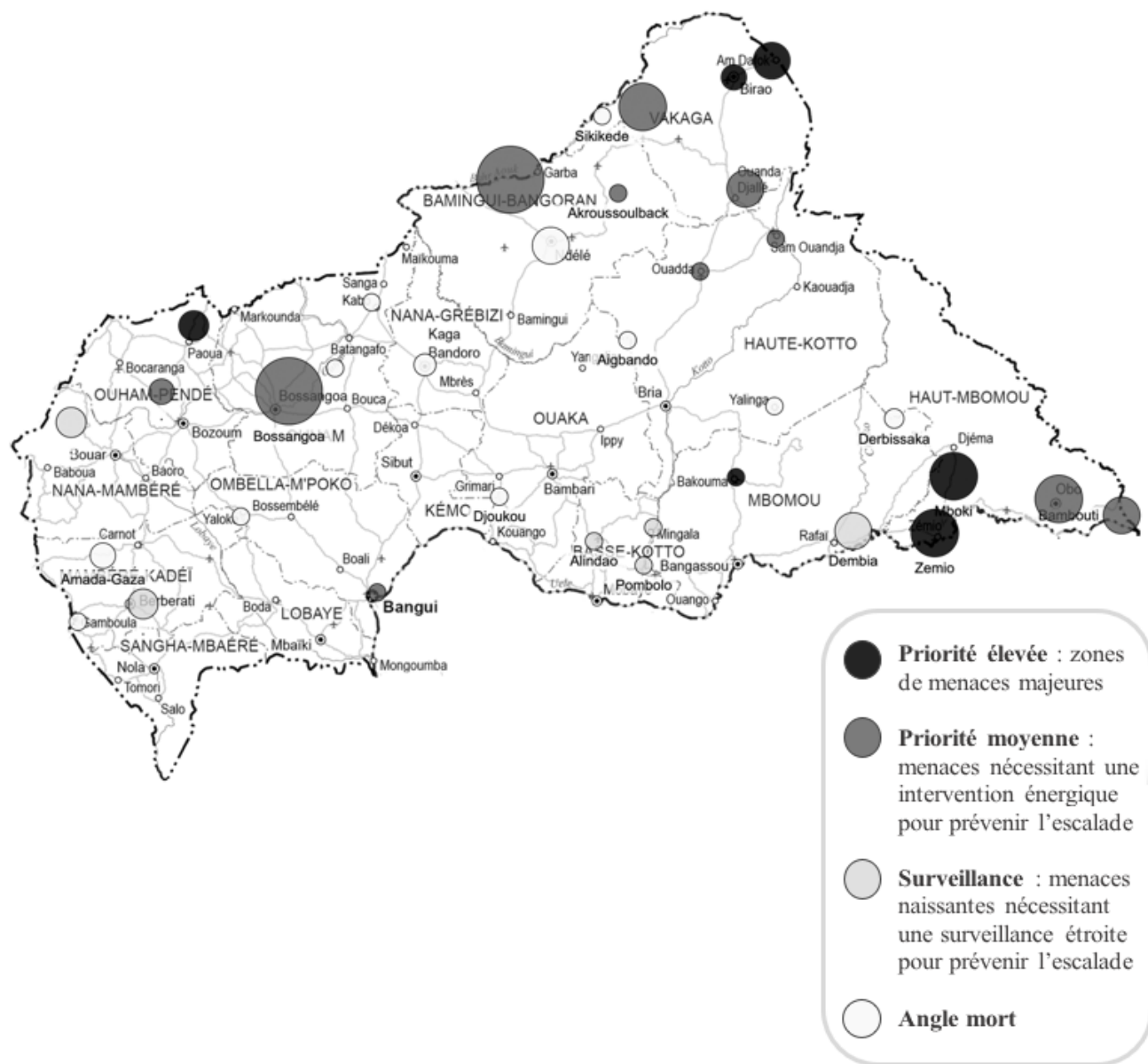
Figure I
Violations de l'Accord politique



Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Pour plus de détails, voir par. 21.

Figure II
Protection des civils – carte des zones sensibles

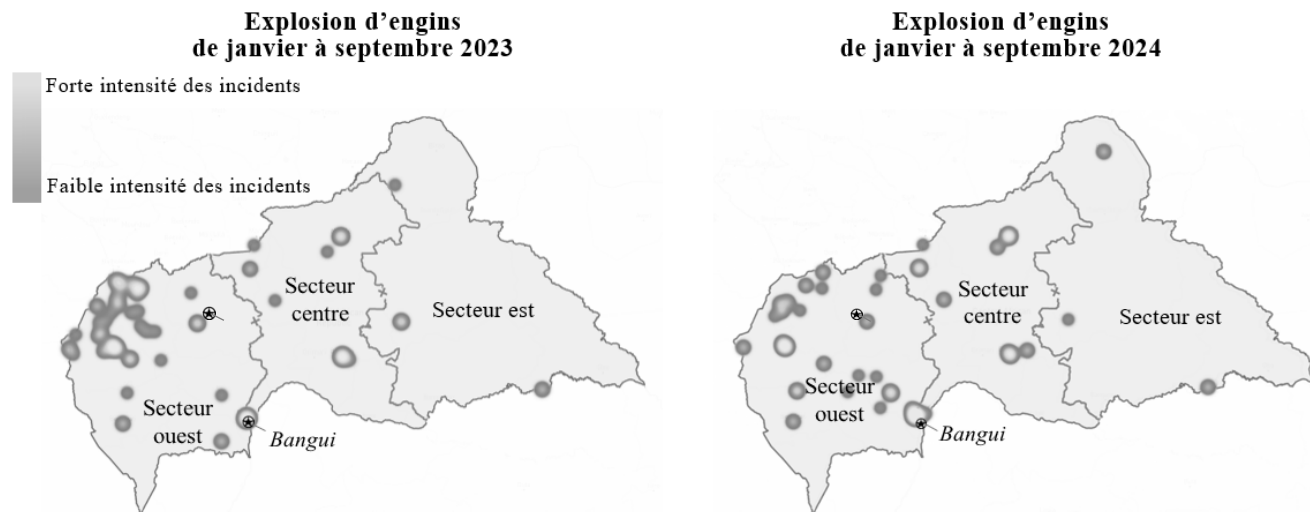


Note : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Pour plus de détails, voir par. 21.

Figure III
Explosion d’engins en 2023 et 2024 (depuis le début de l’année)



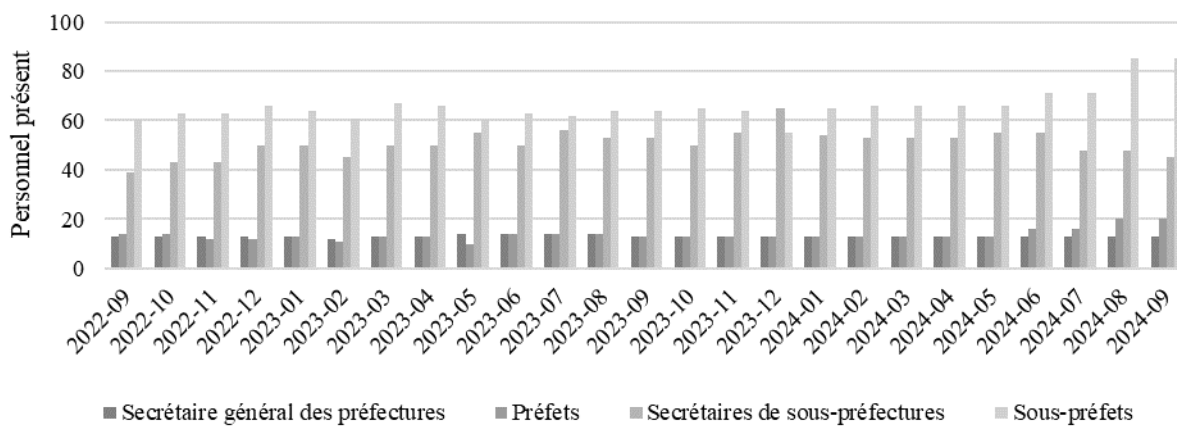
Note : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n’impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l’Organisation des Nations Unies.

Source : MINUSCA/Service de la lutte antimines.

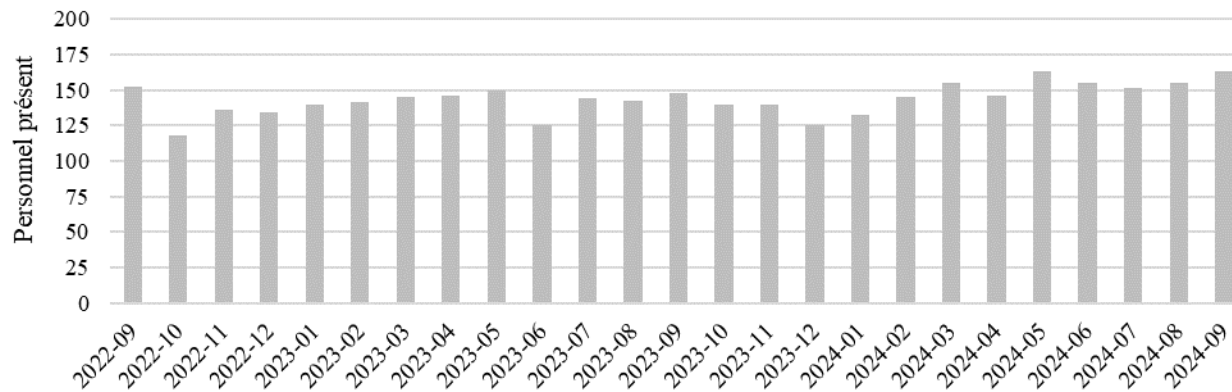
Pour plus de détails, voir par. 34.

Figure IV
Autorités de l’État présentes à leur poste

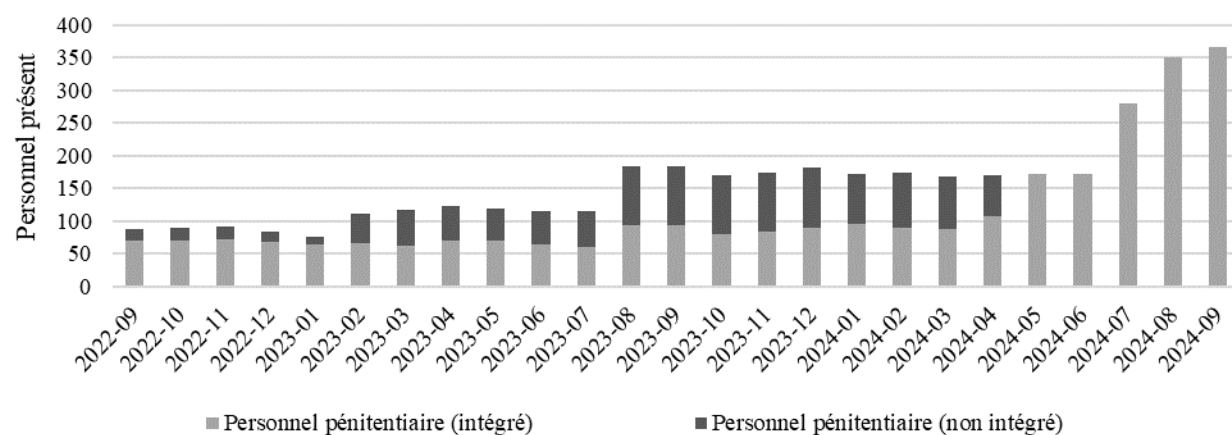
i. Administrateurs civils



ii. Personnel judiciaire



iii. Personnel pénitentiaire

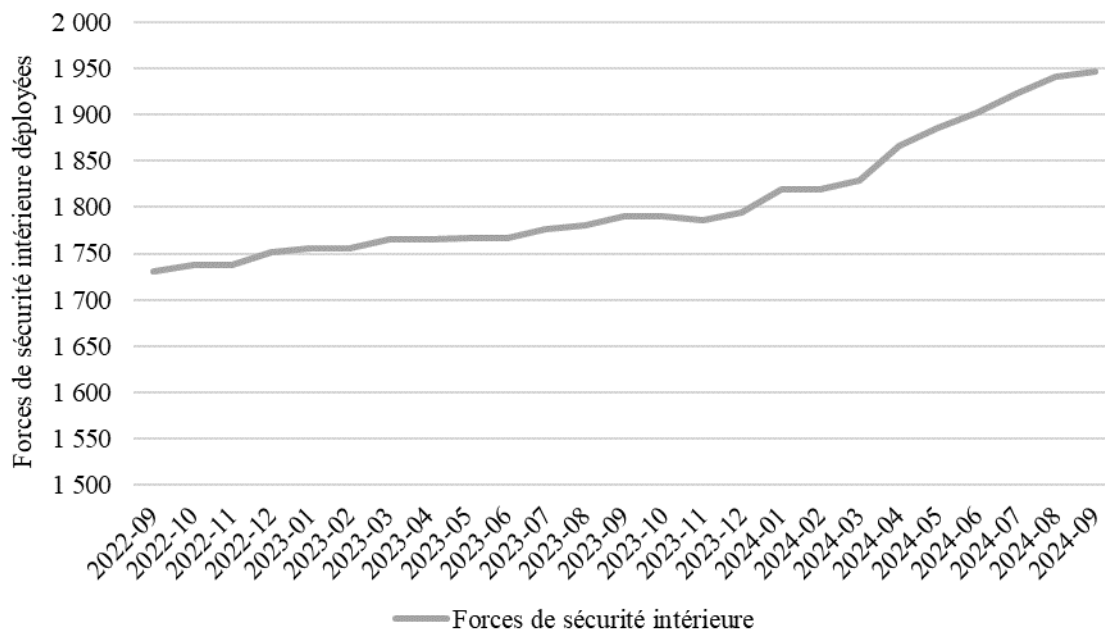


Note : Une partie des 295 agents pénitentiaire civil nouvellement formés a été affectée et déployée dans des lieux d'affectation sans avoir été formellement intégrée dans la fonction publique. Ces agents sont représentés dans le graphique comme « personnel non intégré ».

Source : MINUSCA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Pour plus de détails, voir par. 36 et 49.

Figure V
Forces de sécurité intérieure déployées à l'extérieur de Bangui



Source : MINUSCA/Police des Nations Unies.

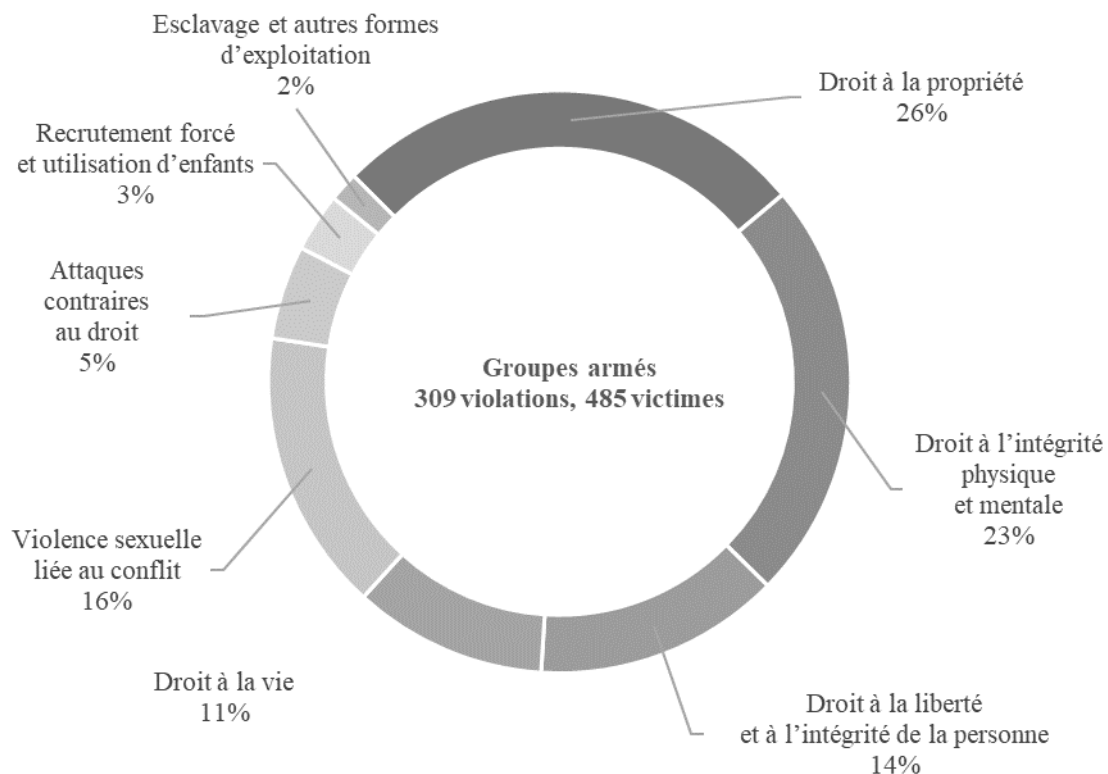
Au 30 septembre, 1 947 membres des forces de sécurité intérieure étaient déployés à l'extérieur de Bangui et 6 715 dans la capitale, dont 23 % étaient des femmes.

II. Droits humains et état de droit

Figure VI

Violations des droits humains et atteintes à ces droits (juin-octobre 2024)

i. Groupes armés non étatiques



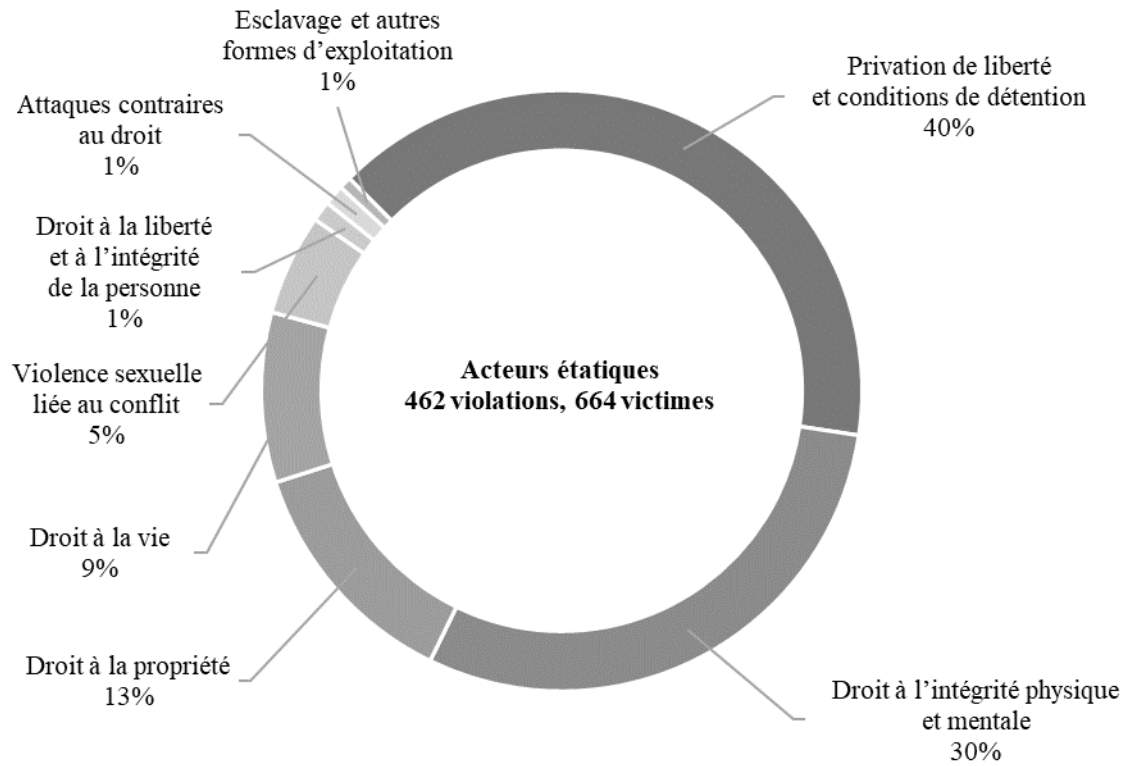
Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Pour plus de détails, voir par. 39.

ii. Acteurs étatiques



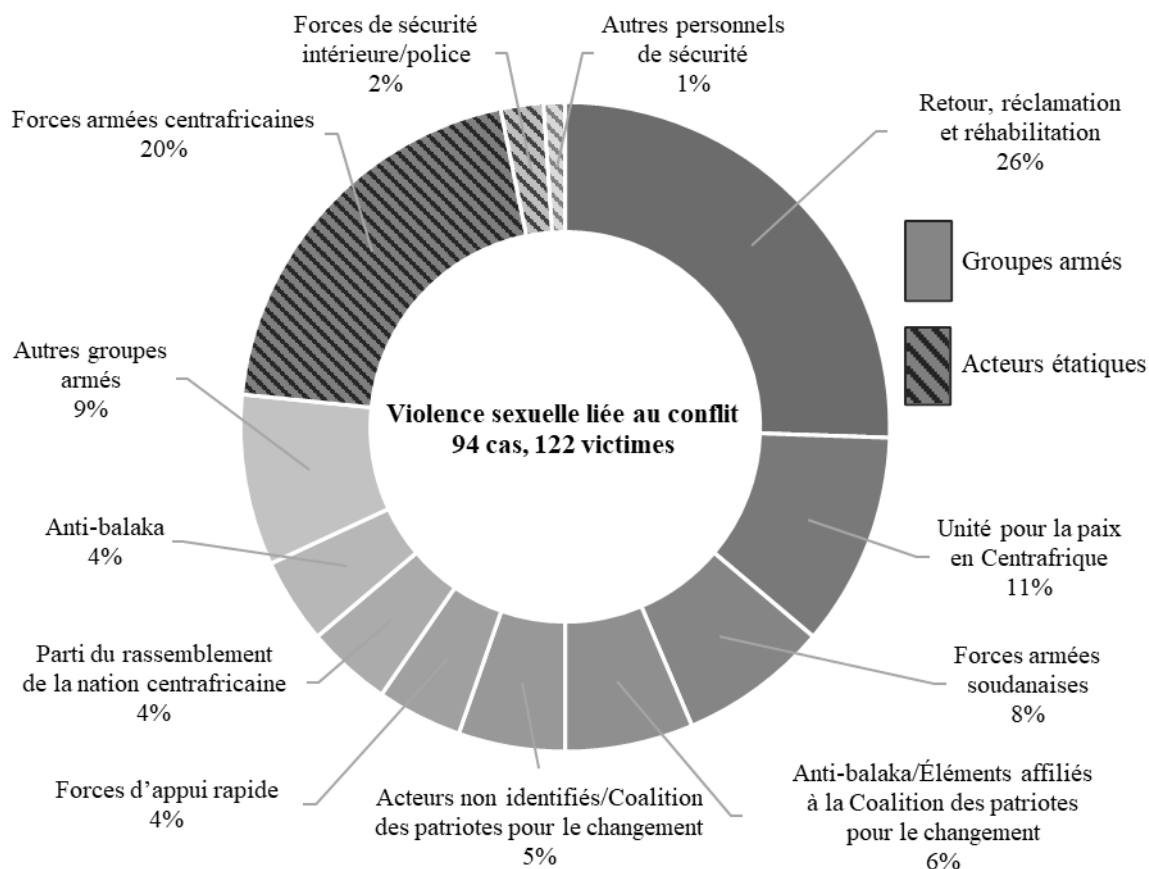
Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Pour plus de détails, voir par. 39.

Figure VII
Violence sexuelle liée au conflit (juin-octobre 2024)

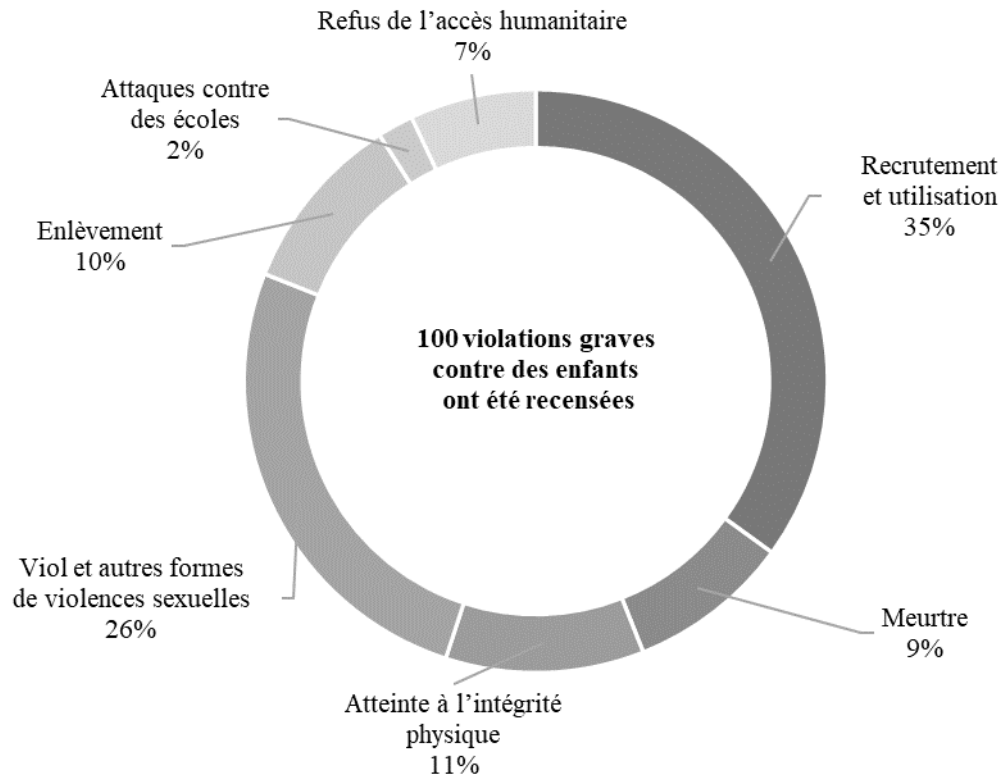


Notes : L'augmentation ou la diminution des cas recensés de violence sexuelle liée au conflit ne témoigne pas de l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée. Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les entités signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les entités non signataires.

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Pour plus de détails, voir par. 44.

Figure VIII
Graves violations contre des enfants (juin-octobre 2024)



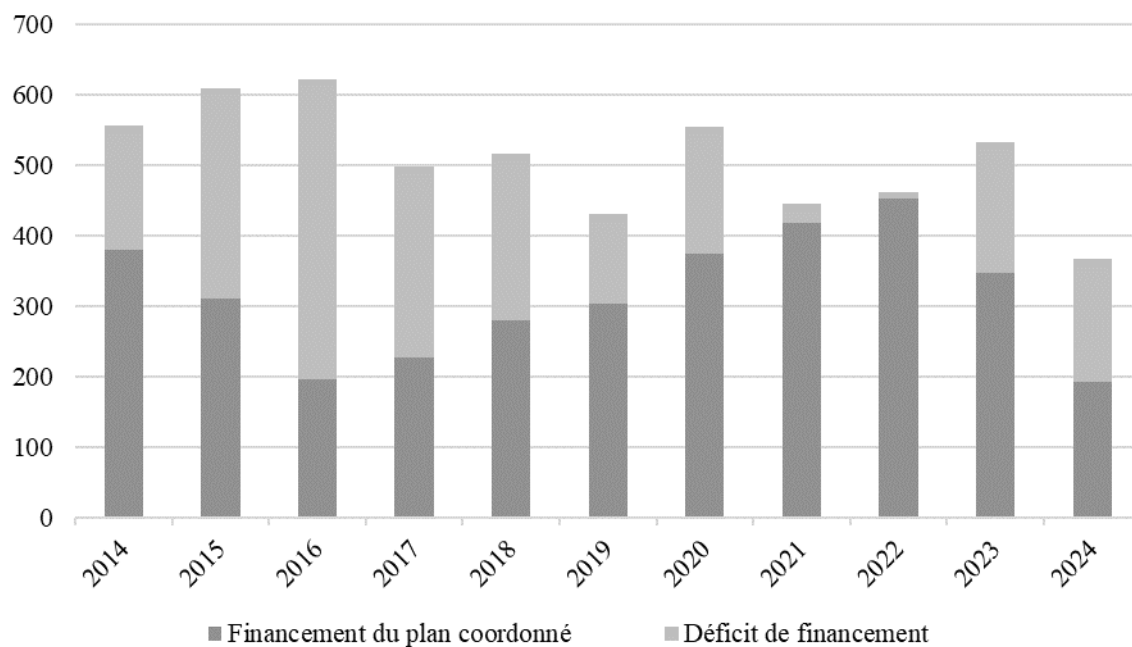
Note : Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

Pour plus de détails, voir par. 43.

III. Situation humanitaire

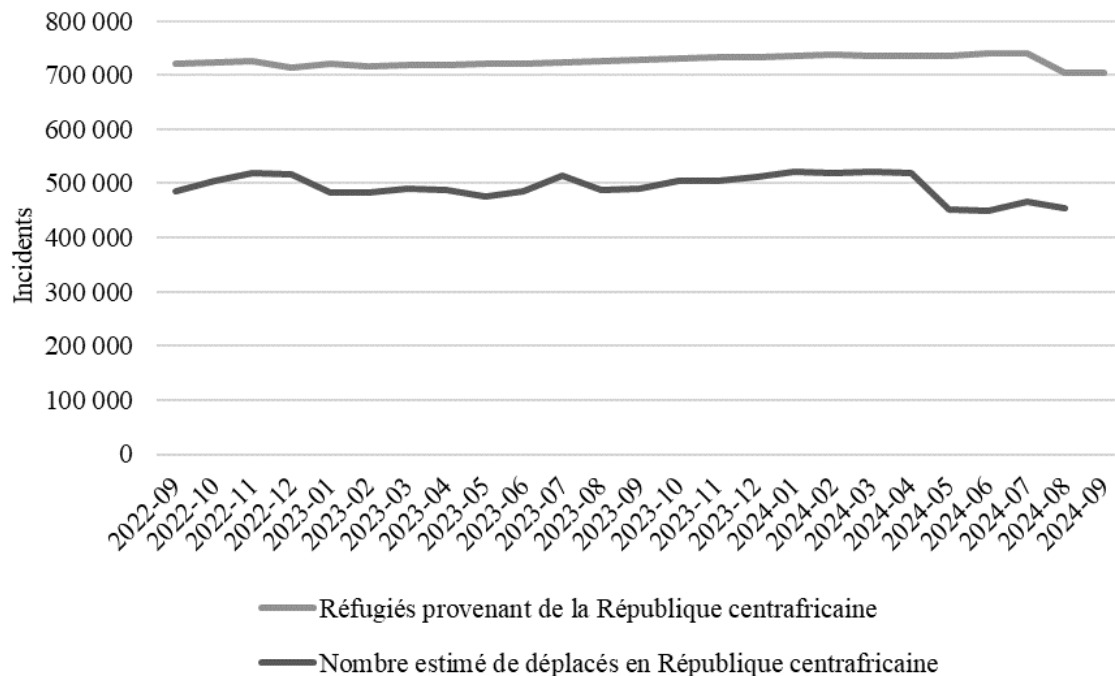
Figure IX
Financement du plan de réponse humanitaire
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : MINUSCA/Bureau intégré.

Pour plus de détails, voir par. 54.

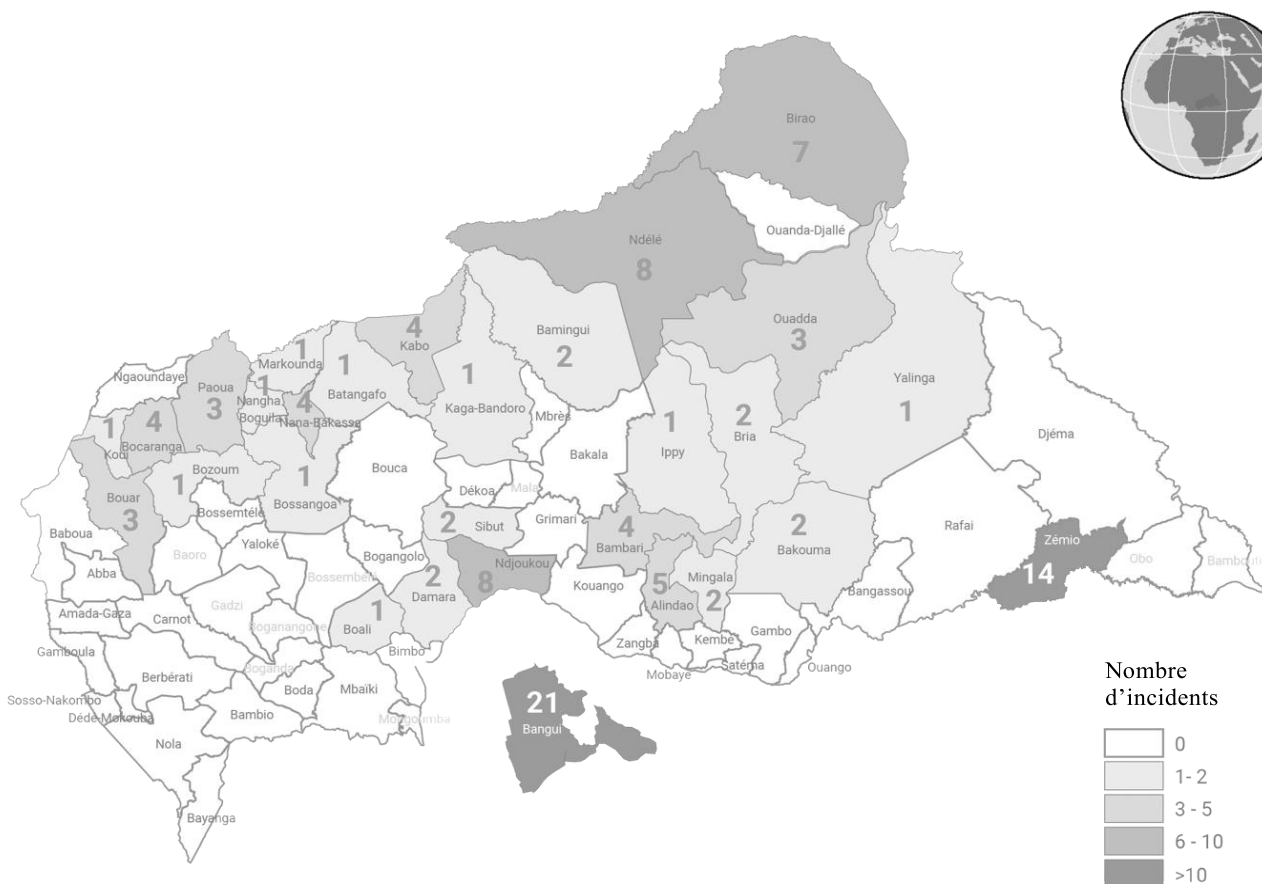
Figure X
Déplacés et réfugiés



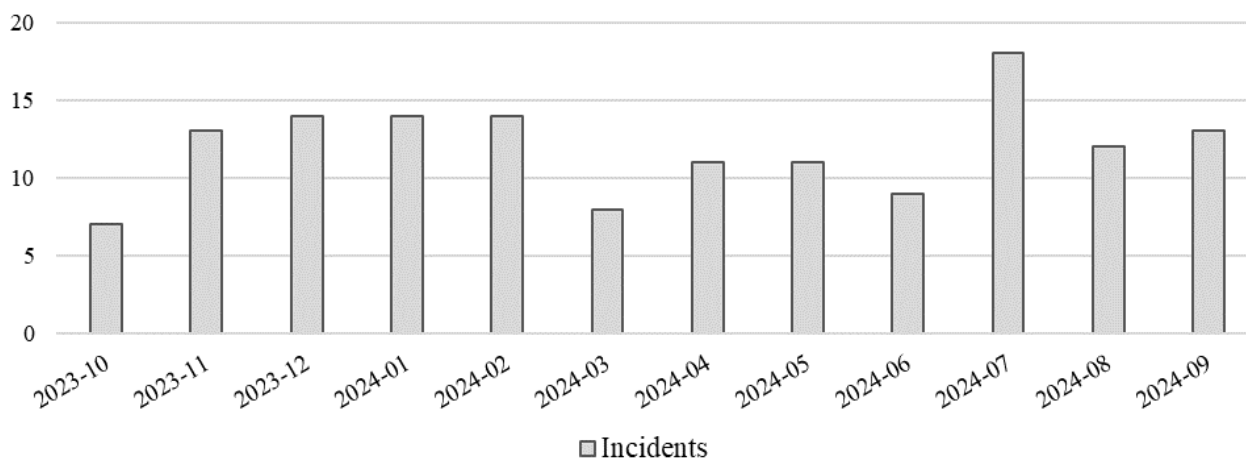
Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour plus de détails, voir par. 55.

Figure XI
Incidents touchant à la sécurité des acteurs humanitaires lors des 12 derniers mois (octobre 2023-septembre 2024)



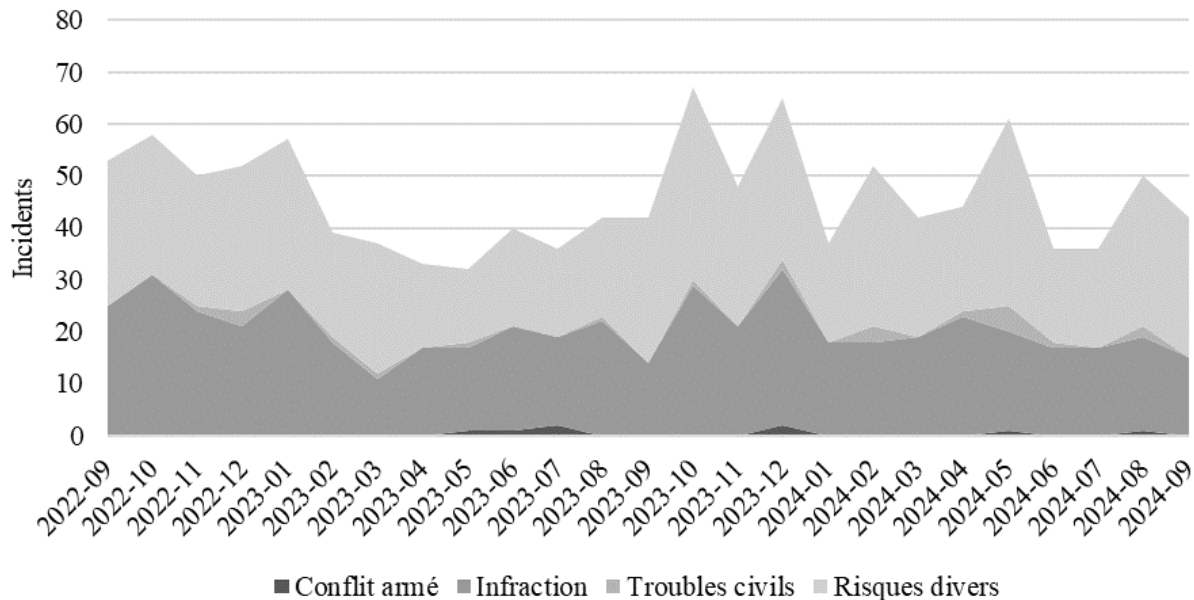
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.



Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure XII
Atteintes à la sécurité du personnel de la MINUSCA



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Pour plus de détails, voir par. 65.

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} octobre 2024**

Pays	Composante militaire				Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents	Total	Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	13	36	1 371	1 420	–	4
Bénin	4	3	–	7	–	3
Bhoutan	2	5	180	187	–	–
Bolivie (État plurinational de)	2	4	–	6	–	–
Brésil	3	6	–	9	–	–
Burkina Faso	–	8	–	8	–	51
Burundi	8	12	747	767	–	–
Cambodge	4	6	335	345	–	–
Cameroun	2	7	749	758	320	22
Chine	–	–	–	–	–	5
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	2	3	–	5	180	–
Côte d'Ivoire	–	5	180	185	–	51
Djibouti	–	–	–	–	180	41
Égypte	8	27	975	1 010	140	31
Équateur	–	2	–	2	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	2
États-Unis d'Amérique	–	8	–	8	–	–
Fédération de Russie	3	10	–	13	–	–
France	–	3	–	3	–	–
Gambie	3	6	–	9	–	2
Ghana	4	9	–	13	–	7
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	12
Inde	–	3	–	3	–	–
Indonésie	4	11	240	255	140	26
Jordanie	3	7	–	10	–	33
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	10	–	17	–	–
Mali	–	–	–	–	–	20
Maroc	5	22	743	770	–	–
Mauritanie	9	7	450	466	320	7
Mexique	1	1	–	2	–	–
Moldova (République de)	3	1	–	4	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Mongolie	–	4	–	4	–	–
Népal	5	16	1 219	1 240	–	–
Niger	–	5	–	5	–	51
Nigéria	–	7	–	7	–	8
Pakistan	9	30	1 276	1 315	–	3
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	7	9	220	236	–	1
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	9	210	219	–	11
République-Unie de Tanzanie	–	6	510	516	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	6
Rwanda	9	28	2 107	2 144	639	43
Sénégal	–	14	179	193	498	43
Serbie	2	4	70	76	–	–
Sierra Leone	4	2	–	6	–	–
Sri Lanka	–	4	110	114	–	–
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	7	–	11	–	54
Tunisie	3	13	822	838	–	47
Türkiye	–	–	–	–	–	9
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	7	–	8	–	–
Zambie	7	17	910	934	–	–
Zimbabwe	1	2	–	3	–	–
Total	153	418	13 603	14 174	2 417	593

Annexe III

Carte

